



CONDITIONS GÉNÉRALES 2020 - 2021

1 - FORMULES ET TARIFS À L'ANNÉE

· Vacances de l'école (zone C)

Le cours collectif est hebdomadaire et sa durée est d'1h

- Cours de Tango : **11€ (soit 340€ l'année)**

- Cours Milonga & Valse : **350€**

- Cours Technique et Musicalité : **350€**

- Cours de Technique Féminine : **350€**

- Cours particulier 1h : **65€** (1 personne)

Carte 10 cours : **600€** (soit 60€ le cours au lieu de 65€, soit une **remise de 50€**)

- Cours particulier couple : 70€

Carte 10 cours couple : **650€** (soit une **remise de 50€**)

- Cours à l'unité : **15€**

- Cours d'essai : **10€**

Formules :

2 cours collectifs hebdomadaires : 323€ au lieu de 340€ (soit -5% de remise)

3 cours collectifs hebdomadaires : 306€ (soit -10 de remise)

2 - FRAIS D'INSCRIPTION & ADHÉSION AU GAM

Les frais d'inscription à l'école sont de 10€, ils comprennent les frais de dossier, les photocopies et l'assurance.

Ils sont fixes et payables par l'élève au moment de son inscription à l'école « Tango Tal Vez », quelle qu'en soit la date ou le mode de paiement (1, 3 ou 10 fois).

«Tango Tal Vez» étant une école de tango argentin, membre du GAM (Groupement Artistique Montpelliérain), association en loi 1901, une **adhésion de 10 euros** est nécessaire afin de pouvoir répondre aux charges de fonctionnement de celle-ci. Chèque à émettre à l'ordre de « LE GAM ».

3 - REMISES (non cumulables)

Etudiants, demandeurs d'emploi : -10€ sur tous les tarifs (sur justificatif).

4 - DÉROULEMENT DES COURS

Les cours ont lieu chaque semaine à l'exception des périodes de fermeture de l'école (vacances). L'école garantit ainsi à chaque élève un minimum de 31 COURS PAR AN pour les formules (pour tout élève dont les cours commencent en septembre et finissant en juin).

Les cours collectifs auront lieu à partir du mardi 22 septembre jusqu'au vendredi 11 juin 2020.

5 - PAIEMENT

L'abonnement aux formules est annuel et nominatif ainsi que les cartes de 10 cours. Les abonnements, quelle que soit la formule prise n'est transférable à un tiers.

Paiements acceptés : espèces, chèques ou virement.

Les élèves ont la possibilité de régler leur année de cours en 1, 2 ou 3 fois sans frais.

Pour bénéficier de ce mode de paiement, l'élève doit remplir et remettre à l'école lors de son inscription 3 chèques correspondant au montant annuel des cours.

Chaque chèque sera encaissé avant le premier cours de chaque trimestre : septembre, janvier, avril.

Les cartes de cours ont une validité de 6 mois et peuvent être réglées en 1, 2 ou 3 fois.

Le cours particulier annulé mois de 48h avant est dû.

Les chèques encaissés ne seront pas remboursés sauf en cas de déménagement, mutation ou décès.

En cas de reconfinement, vos abonnements sont suspendus et vous serez remboursés des cours qui n'auront pas été prit.

6 - ASSIDUITÉ

L'élève est tenu de respecter les jours et les horaires auxquels il est inscrit.

En cas d'absence, l'élève est prié d'avertir l'école par message texto.

Aucune absence ne donne lieu à un remboursement et les cours manqués ne pourront pas être rattrapés.